

**Zeitschrift:** L'Enseignement Mathématique  
**Herausgeber:** Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique  
**Band:** 28 (1929)  
**Heft:** 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

**Artikel:** ALLEMAGNE  
**Autor:** Lietzmann, Dr W.  
**Kapitel:** I. Organisation scolaire générale.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-22607>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LES  
MODIFICATIONS ESSENTIELLES DE L'ENSEIGNEMENT  
MATHÉMATIQUE  
DANS LES PRINCIPAUX PAYS DEPUIS 1910

(suite)<sup>1</sup>

---

**ALLEMAGNE**

Par le Dr W. LIETZMANN (Directeur de l'Ecole réale supérieure de Goettingue).

I. ORGANISATION SCOLAIRE GÉNÉRALE.

Depuis la rédaction des rapports allemands destinés à la Commission internationale<sup>2</sup> de l'enseignement mathématique, l'organisation scolaire allemande a subi quelques changements qu'il faut connaître, pour pouvoir juger de l'état actuel de l'enseignement mathématique. Les discussions sur les questions d'enseignement qui surgirent, en Allemagne comme en d'autres pays, vers la fin de la guerre mondiale, et conduisirent après la Révolution à d'orageux démêlés, prirent un cours plus paisible lorsqu'une « Conférence scolaire du Reich » eut, en 1920, réuni pour un échange de vues méthodique un Parlement pédagogique d'environ 600 participants. Les discussions portèrent essentiellement sur la formation des maîtres, la structure de l'école et la méthode d'enseignement dite « école active ». Le Reich, qui avait pris l'initiative de la législation par l'établissement d'une « Grundschule » (école fondamentale) de quatre ans, obligatoire pour tous les enfants, ne tarda pas à abandonner aux différents « pays » le reste de l'organisation. Chaque pays fit ainsi, plus ou moins, ses réformes particulières. Le présent rapport se proposant uniquement de donner

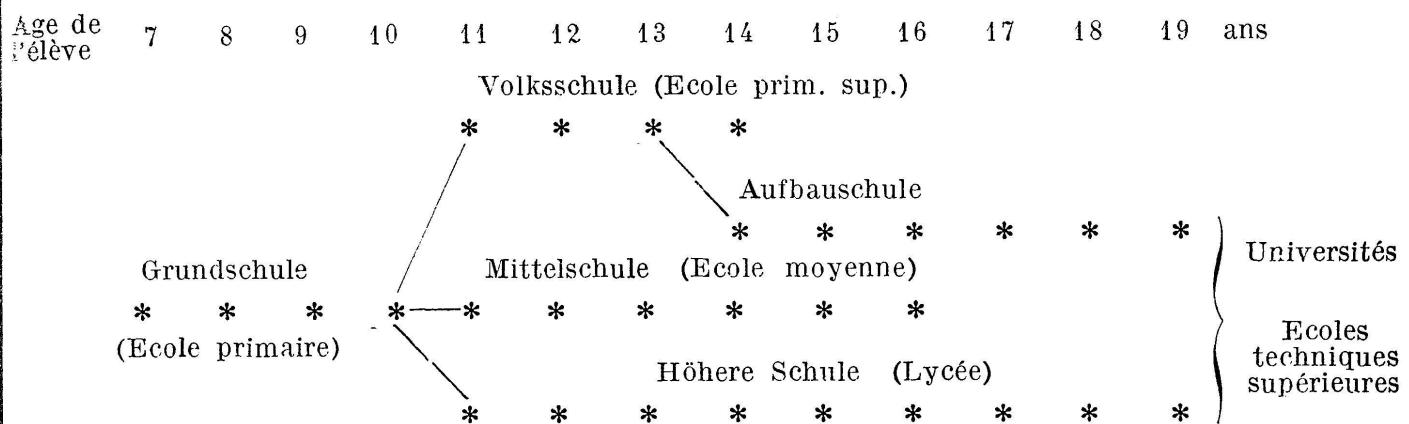
---

<sup>1</sup> Pour la première partie, voir *l'Ens. math.*, 28<sup>e</sup> année, 1<sup>er</sup> fascicule, 1929, p. 5-27. Elle comprend la France, l'Italie et la Suisse.

<sup>2</sup> Elle est désignée dans les pays de langue allemande par les initiales IMUK (Internationale mathematische Unterrichts-Kommission). — *N. d. l. R.*

une vue d'ensemble, il suffira d'indiquer quelle fut la nouvelle organisation dans le plus grand des pays, la Prusse, et de préciser quelques divergences.

Le schéma suivant renseigne sur la structure générale de l'école en Prusse:



La *Grundschule* (école de base ou école primaire ou fondamentale), est obligatoire pour tous les enfants; elle comprend quatre ans. En sortant de la quatrième classe, les élèves entrent soit dans la *Volksschule* (école primaire supérieure, plus exactement école populaire) qui, au point de vue du local et de la direction, est unie à la « *Grundschule* », soit dans une *Mittelschule* (école moyenne) de six ans, soit enfin dans une *höhere Schule* (lycée) dite « *grundständig* », c'est-à-dire faisant suite à la « *Grundschule* », et qui comprend neuf ans. La « *Mittelschule* » prépare à toutes sortes de professions, comporte une langue étrangère obligatoire, pousse les mathématiques à peu près aussi loin que les six premières années de la « *höhere Schule* » et permet à l'occasion à quelques bons élèves le passage dans les « *höhere Schulen* ». Ces dernières conduisent à la maturité, qui donne droit à la fréquentation des universités et des hautes écoles, techniques ou autres, en neuf ans, donc en treize ans à partir du début de la « *Grundschule* ». Des élèves bien doués de la « *Volksschule* » (école primaire supérieure) peuvent, après la septième année, atteindre le même but dans un cours de six ans dit *Aufbauschule* (école de superstructure ou complémentaire).

La « Mittelschule » n'existe qu'en Prusse et dans quelques Etats du Nord de l'Allemagne. Les « Aufbauschulen » ne sont pas encore organisées dans quelques Etats du Sud, par exemple la Bavière.

Les « höhere Schulen » ou lycées comportaient avant la guerre trois types : « Gymnasien » (avec latin, grec et une langue étrangère moderne), « Realgymnasien » (avec latin et deux langues étrangères modernes) et « Oberrealschulen » (avec deux langues étrangères modernes). Des variétés existaient sous la forme des « Reformgymnasien » et « Reformrealgymnasien », qui poursuivaient le même but que les établissements correspondants, mais remplaçaient, comme langue de

début, le latin par une langue étrangère moderne. Peu après la guerre surgit en Prusse, puis dans quelques autres pays, un quatrième type, la « Deutsche Oberschule », qui ressemble à l'Oberrealschule, mais restreint la seconde langue étrangère et met au premier plan non pas, comme l'Oberrealschule, les mathématiques et les sciences naturelles, mais l'allemand et l'histoire. Dans les « Aufbauschulen » de six ans, les types gymnase et gymnase réal font défaut: seules existent les « Deutsche Oberschulen » et les « Oberrealschulen ».

L'enseignement des jeunes filles — la coéducation n'existe en Allemagne qu'à titre exceptionnel — présente les quatre mêmes types d'établissements secondaires, malgré de petites divergences; pourtant le type « gymnase » est rare.

La formation des maîtres des établissements secondaires est restée ce qu'elle était: examen de maturité, études d'au moins quatre ans dans une Université — ou, pour les mathématiciens, dans une Ecole technique supérieure — examen d'Etat scientifique, formation pratique de deux ans — d'une seule année dans bien des pays — portant tant sur la pédagogie générale que sur l'enseignement de la branche particulière, et donnée en général dans un « séminaire » annexé au lycée, examen pédagogique. Les nominations se font ensuite d'après l'offre et la demande. Les maîtres des écoles primaires et moyennes étaient formés autrefois, après fréquentation des Ecoles primaires, dans un « Lehrerseminar » (école normale) de six ans. Ces dernières sont aujourd'hui supprimés en Prusse et dans quelques autres Etats, elles subsistent par contre en Bavière. On exige aujourd'hui des futurs instituteurs la maturité et une formation pratique et théorique de deux ans dans une Académie pédagogique (la Prusse en possède actuellement dix) ou des instituts annexés à la Haute Ecole (par exemple en Saxe), ou enfin directement à l'Université (par exemple en Thuringe et Hesse).

## II. PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE.

L'établissement des programmes d'étude étant affaire des différents pays, on ne peut donner d'indications générales sur les matières enseignées au cours de mathématiques: la diversité est trop grande, surtout si l'on tient compte encore des différentes variétés qui existent dans des écoles appartenant à la même catégorie. Mieux encore, la Prusse a récemment adopté le système de ne plus donner de programmes obligatoires, mais seulement des « directives », d'après lesquelles les différents établissements composent eux-mêmes leurs programmes. Malgré tout, et précisément en mathématiques, les divergences ne sont pas si grandes que l'on ne puisse indiquer quelques exigences communes.

On ne peut, de même, donner d'indications générales en ce qui